

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, à 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, M. Pascal BROCHARD M. Cyril DROUIN, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS :** Mme Christelle BRILLAUD qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE  
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE  
Mme Isabelle LACREUSE

Date de la convocation : 04/09/2023

M. Julien GUILLON est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELCM2023-09/01**

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,  
Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,  
Vu la délibération n° DELCM2023-03B/01 du Conseil Municipal du 20 mars 2023, approuvant le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle,  
Vu le rapport d'analyse des offres,

Madame le Maire rappelle qu'une procédure adaptée restreinte a été lancée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la médiathèque :

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP n° 23-69584 du 23 mai 2023 ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des candidatures fixée au 15 juin 2023 à 12h00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

Suite à l'analyse des 27 candidatures, le pouvoir adjudicateur a sélectionné les trois candidats ci-dessous pour remise d'une offre et audition :

- le groupement composé du cabinet FrênEsis Architecture (mandataire), 7MOE (économiste, OPC), ATES (BET structure), KYPSELI (BET fluides) et GANTHA (acousticien),
- le groupement composé du cabinet Origami (architecte mandataire, OPC), BARRE (économiste), AREST (BET structure) et FIB (BET fluides, acousticien),
- le groupement composé du cabinet BLANCHARD TETAUD BLANCHET Architecture (mandataire), ECB (économiste, OPC), ATES (BET structure), AREA Etudes (BET fluides) et GANTHA (acousticien).

Suite aux auditions et à l'analyse des offres suivant les critères figurant dans le règlement de consultation, le classement proposé est le suivant :

- 1<sup>er</sup> : Le groupement représenté par le Cabinet BLANCHARD TETAUD BLANCHET Architecture
- 2<sup>ème</sup> : Le groupement représenté par le Cabinet FrênEsis Architecture,
- 3<sup>ème</sup> : Le groupement représenté par le Cabinet Origami.

Il est donc proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au candidat économiquement la plus avantageuse, à savoir au groupement composé de TETAUD BLANCHET Architecture (mandataire), ECB (économiste, OPC), ATES (BET structure), AREA Etudes (BET fluides) et GANTHA (acousticien).

**Aussi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DÉCIDE :**

- de valider le classement du rapport d'analyse des offres,
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet BLANCHARD TETAUD BLANCHET Architecture (mandataire), ECB (économiste, OPC), ATES (BET structure), AREA Etudes (BET fluides) et GANTHA (acousticien), pour un forfait provisoire de rémunération de 97 370,00 € HT pour les missions de base + OPC et un forfait provisoire de rémunération de 3 276,00 € HT pour la mission complémentaire (acoustique), soit un forfait total de rémunération de 100 646,00 € HT.

**DONNE :**

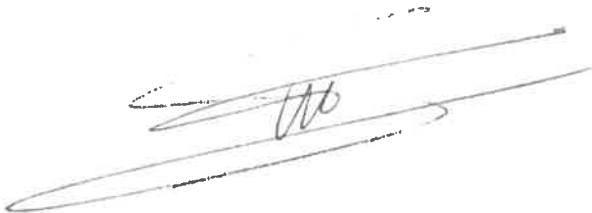
- tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et prendre et signer toutes les pièces s'y rapportant,

**PRECISE :**

- que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 500 – compte 2138.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Julien GUILLON



LE MAIRE,  
Emilie DUPREY



Signé électroniquement par : Emilie Duprey  
Date de signature : 12/09/2023  
Qualité : Maire de Les Brouzils